



Etat des lieux de sortie!!!!!!!!!!!!

Par **djoule**, le **28/06/2010** à **20:23**

Bonjour, j'ai effectué mon état des lieux en date du 2 mai 2010, le propriétaire a eu donc un délai de 2 mois pour me rendre ma caution, chose faite, à la différence qu'il m'a déduit des travaux qu'il a réalisés. Je m'explique il a indiqué sur l'état des lieux : "dégradation des murs due à de la moisissure, humidité probablement liée à la démolition de la maison attenante, ce qui ne concerne pas Mr et Mme (moi et mon mari) + mur cassé escalier chambre, à fournir éventuellement entretien chaudière". L'entretien de la chaudière j'avoue nous ne l'avons pas fait cette année et on comprend qu'il nous le facture. Mais il nous a déduit en plus de cela le détartrage du ballon d'eau chaude, le produit de traitement pour les murs. En a-t-il le droit? Puis-je récupérer l'argent qui me manque sur ma caution? Quelles peuvent être les démarches? Merci d'avance pour votre réponse.